

RENTRÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

Pensez à inscrire votre enfant !

Votre enfant est **né en 2018** ou vous **venez d'emménager** sur Tain l'Hermitage :
il est temps de penser à son inscription pour la rentrée scolaire 2021/2022.

Contactez le Service des Affaires Scolaires au **04 75 08 30 32** pour prendre **rendez-vous**
à partir du **11 janvier 2021**.

Documents à fournir pour inscrire votre (vos) enfant(s) :

- Le livret de famille, ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Pièces complémentaires à fournir par les familles hébergées :
 - Copie de la pièce d'identité de l'hébergeur et attestation d'hébergement visée par celui-ci.
 - Justificatif de domicile sur lequel apparaît l'adresse de l'hébergeur.
- Pièces complémentaires à fournir pour les familles séparées ou divorcées :
 - Extrait du jugement indiquant le dispositif concernant l'autorité parentale et le domicile de l'enfant.

Pour les **autres classes** (moyenne et grande section, CP, CE1, CE2, CM1, CM2), l'inscription scolaire est **automatiquement** reconduite.

Mairie de Tain l'Hermitage

Service Affaires Scolaires

2 Avenue du Président Roosevelt

26600 TAIN L'HERMITAGE

04 75 08 30 32 / secretariat@ville-tain.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi : 8 h 30 - 12 h 15 / 13 h 45 - 17 h 30

Mercredi : 8 h 30 - 12 h 15

Jeudi, vendredi : 8 h 30 - 12 h 15 / 13 h 45 - 15 h 45

